



Argent prélevé par erreur par un service financier

Par **ashwin77**, le **22/06/2011** à **19:07**

Bonjour, rn Il y a 2 mois de cela le service pass de carrefour a débité 2000 euros de mon compte alors que je n'ai pas de carte pass chez eux . Après vérification ils ont constatés leurs erreur et m'ont signalé que j'allai etre remboursé . Après maintes relance au service client et passage à leur agence au magasin , j'ai eue la confirmation par le siège que le remboursement allait etre fait ce jour . 2000 euros ce n est pas rien et au regard du délais qu'il a fallu pour me rendre mon argent j'aimerais savoir quel type de recours je peux avoir pour demander une compensation ?

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **19:32**

C'est contre votre banque qu'il faut agir, car ils ont accepté un prélèvement sans autorisation de prélèvement. D'ailleurs, il suffisait d'aller à votre banque pour avoir une recreditatation immédiate

Par **ashwin77**, le **22/06/2011** à **20:28**

je suis allée à la banque mais ils ne m'ont rien dit de tout cela , la seule action qui à été faite ,et ce à ma demande ,c'est de bloquer les eventuels prélèvements futur . Donc vous me suggèrez de faire un recours contre ma banque ? Pour quel motif ?

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **01:52**

Que vous n'avez jamais signé d'autorisation de prélèvement à Carrefour !